REGISTRE
A - ENTRÉES ET SORTIES D'ABEILLES

Renseignements exigés en vertu règlement sur l'enregistrement des propriétaires d'abeilles

DATE (j/m/a)	**ENTRÉE***	**SORTIE***	**QUANTITÉ** (en spécifiant s'il s'agit de ruches, nucléi ou reines)	**NOM DE LA PERSONNE** (de qui proviennent les abeilles ou du destinataire)	**LIEU DE PROVENANCE OU DE DESTINATION** (adresse civique, code postal, pays)

* Cochez «ENTRÉE» s'il s'agit d'un achat ou de l'introduction dans votre cheptel d'abeilles, de nucléi ou de ruches habitées provenant d'un autre propriétaire.

* Cochez «SORTIE» s'il s'agit d'une vente ou du retrait de votre cheptel d'abeilles, de nucléi ou de ruches habitées allant vers un autre propriétaire.

Les «ENTRÉE» et «SORTIE» doivent être indiquées même si elles sont temporaires, comme dans le cas d'un prêt ou d'une location de ruches.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec